

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Cémac : industrialisation de la filière bois, la stratégie validée

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

DANS le cadre de la mise en œuvre de la stratégie durable d'industrialisation de la filière bois dans le bassin du Congo, la Commission de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) a organisé du 7 au 10 juin dernier, un atelier régional des ministres du Comité régional d'industrialisation durable de la filière bois dans le Bassin du Congo (CRIB), ceux de l'Économie, des Finances et du Budget pour la validation des directives régionales de fiscalité et de certification forestière. Cet atelier fait également suite à la réunion des ministres portant sur le financement de l'opérationnalisation de ladite stratégie, tenue le 27 juillet 2021, et qui avait acté le report de l'entrée en vigueur de la décision interdisant les exportations des grumes du 1er janvier 2022 au 1er janvier 2023 à l'effet de mener, entre-

temps, les réformes préalables y relatives. "Après examen, les ministres du Copil du CRIB ont validé tous les textes, à l'exception de la République démocratique du Congo, qui a sollicité du Copil du CRIB un délai supplémentaire pour réunir les experts sectoriels de la RDC, afin d'examiner les possibilités d'harmoniser les textes validés avec la législation congolaise. Ainsi, les conclusions de cette réunion d'experts seront transmises, par voies de courrier, au secrétariat technique du CRIB", a indiqué le président du CRIB, Jules Doret Ndong. À cet effet, l'ensemble de textes réglementaires devra être intégré dans la Loi de finances de chaque pays membre. Dans cette logique, cette décision d'interdire l'exportation des grumes au 1er janvier 2023 entraînera inévitablement une baisse considérable des recettes fiscales forestières.



Les experts et les participants lors des travaux.

MINISTRE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
MERE-ENFANT FONDATION JEANNNE EBORI**

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

Date de lancement : 16 juin 2022
Appel d'offres : N°002/MSAS/CHUMEFJE-CONSOMMABLES/2022
Nom du projet : ACHATS DES AUTRES REACTIFS DE LABORATOIRE ET CONSOMMABLES DE LABORATOIRE
Source de financement : Etat gabonais et Fonds propres de l'hôpital, exercices 2022, 2023 et 2024.

1. OBJET

Le Centre Hospitalier Universitaire Mère-Enfant Fondation Jeanne Ebori (CHUMEFJE) lance un appel d'offres pour la fourniture de **consommables et de réactifs de laboratoire**.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en deux (2) lots ainsi qu'il suit :

- Lot n°1 : Achat d'autres réactifs de laboratoire ;
- Lot n°2 : Achat de consommables de laboratoire.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. **Un seul candidat ne peut être attributaire que d'un (1) seul lot.**

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor public d'un montant non remboursable de **deux cents mille (200 000) francs CFA par lot.**

Ce montant est de cent mille (100 000) francs CFA pour les PME disposant d'un agrément PME conformément à l'arrêté n° 032.21/MER/MBCP fixant le barème des frais de passation des marchés publics. Ce paiement se fera sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP).

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à l'adresse ci-dessous :

**Direction Générale du Centre Hospitalier Universitaire
Mère-Enfant
Fondation Jeanne Ebori
Sis à la montée de Louis,
BP : 2012 - Tél. (241) 062.35.63.02**

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION


Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **15 juillet 2022 à 10 heures 00** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à **1% du montant HT de l'offre**. A compter de cette date, ces offres resteront valables **120 jours**.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq (5) ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS


Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **15 juillet 2022 à 11 heures 00** à l'Amphithéâtre du CHU Mère-Enfant Fondation Jeanne Ebori.

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire Mère-Enfant Fondation Jeanne Ebori (CHUMEFJE)



Pr. Jean-François MEYE

Le Directeur Général des Marchés Publics



Eugène Pénaforé MINKPSA GYAME